
Compte-rendu SNTRS-CGT de la session d'automne 2007 de la section 20 du Comité national

La session s'est tenue les 26 et 27 novembre.

Lors du bureau d'automne, la section a élu :

- ✓ PIERRE MARMONNIER, en remplacement de DOMINIQUE JOLLY, décédé ;
- ✓ RACHID CHEDDADI, en remplacement de GILLES PINAY ;
- ✓ EMMANUELLE MONTARGES-PELLETIER, en remplacement d'ALINE DIA.

Par ailleurs, la direction a nommé GERARD DEDIEU en remplacement de SANDRA LAVOREL.

Enfin, PHILIPPE ACKERER est élu président de la section en remplacement de GILLES PINAY et CECILE BERNARD est nommée au bureau.

Politique scientifique

BERNARD DELAY, DS EDD, est intervenu sur le budget 2008. « En augmentation de +112 M€, il y aura moins d'argent disponible pour les laboratoires ! En effet, les nouvelles règles comptables imposent un abondement de 95M€ au titre des retraites, auquel se rajoute le glissement vieillesse technicité (les avancements d'échelon), le disponible est pratiquement égal à 2007. Attention, le CNRS est privilégié, car cette augmentation est intégrée dans son budget, ce qui n'est pas le cas pour tous les organismes ! » (*Là, on est sensé applaudir peut-être ?*). « Mais il faut rajouter une réserve de précaution de 6% hors salaires et 0,5% sur les salaires (CDD – post doc...) sur l'ensemble du budget, ce qui induit une restriction de 14 M€ sur les très grands équipements et autant sur les dotations aux laboratoires, qui baisseront de 15%. Ces crédits – ou une partie – pourront être rendu, probablement l'année suivante. »

Au sujet de la faiblesse des promotions – toutes catégories confondues, chercheurs et ITA - B. DELAY, souligne « qu'il y a volonté de la direction du CNRS de débloquer les carrières, par la fin de la gestion sur le flux (promotions calculées sur un pourcentage d'embauche). Mais ceci se faisant à budget constant, le système est contraint et a un effet sur les recrutements ! ».

Après : Papa, j'ai trouvé un boulot, c'est le tien !, voici : Promotion des parents = chômage des enfants !

Concernant l'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, B. DELAY indique que : « Le Comité national n'a plus compétence à évaluer les unités, c'est du domaine de l'AERES. En conséquence, les

sections, se contenteront de donner un avis (surtout pas une évaluation !) sur les unités à la direction du Cnrs en parallèle à l'évaluation des chercheurs. »

Au passage, les ITA ne sont plus conviés à participer aux comités de visite, c'est dans la loi. Cependant, B. DELAY « n'exclut pas la possibilité pour un ITA ou un chercheur d'aller visiter un laboratoire, si la section le juge nécessaire. Les « missionnaires DELAY », visitent, mais n'évaluent pas, ce qui est la mission de l'AERES, ils donnent un avis... En tout état de cause, cela ne peut se faire pendant la période de visite du comité AERES. » (*Pour vivre heureux, vivons caché ?*)

« Reste la question de la fourniture des documents d'évaluation aux sections. »

Enfin, B. DELAY déplore « la faiblesse du nombre de création de postes ITA pour EDD, malgré son affichage prioritaire. De plus, du fait de la dynamique EDD, il y a eu embauche de CDD de haut niveau 3 ans, qu'il est nécessaire de stabiliser. Comment faire avec si peu de création de postes ? »

ALAIN DINET, DSA en charge de la section, est également revenu sur l'AERES : « Il existe des incertitudes sur la procédure précise. Y aura-t-il des aller /retour du document du comité de visite entre le directeur d'unité et le comité ? Le Directeur Général, ARNOLD. MIGUS, a déclaré que si l'évaluation fournie par l'AERES ne lui semble pas satisfaisante, le Comité national sera sollicité (*pour la refaire !*). L'évaluation des chercheurs continuera à être assurée par le Comité national (assurance ministérielle). En conclusion, l'exercice 2008 sera probablement un peu délicat, par manque de réglage. »

Qu'en terme galant, ces choses là sont dites.

Postes chercheurs ouverts au concours en 2008 :

- 4 DR2
- 3 CR1
- 6 CR2

Pour les Chargés de recherche, 7 postes sont coloriés indifféremment pour CR2 ou CR1

Les points suivants : Titularisation de CR2, promotion CR2->CR1, demande de détachement, financement d'écoles thématiques, évaluation de GDR, n'ont pas posés de problèmes particuliers.

Proposition de médaille :

Bronze : Florian Mermillod-Blondin
Argent : Gilles Pinay

Motion

Le 26 Novembre 2007, la section 20 du Comité National, réunie en session d'automne, a voté, la motion suivante :

« Les membres de la Section 20 du Comité National de la Recherche Scientifique s'inquiètent vivement du risque de démantèlement qui pèse sur le CNRS et qui pourrait concerner d'autres EPST. Le Ministère a, en effet, fait savoir à la Direction du CNRS que le CNRS devait s'apprêter à abandonner sa place dans la gestion scientifique des Unités Mixtes de Recherche (UMR) avec les Universités. Les personnels chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS ne devraient plus à terme être des employés du CNRS, même si le gouvernement recule sur ce point pour le court terme. Dans ces conditions, la communauté scientifique ne pourrait plus guère peser sur les orientations de la politique nationale en matière de recherche fondamentale, y compris pour ce qui concerne ses liens avec la recherche finalisée et la recherche appliquée. Ce serait l'apanage des seuls politiques dans les Ministères.

Les membres de la Section 20 du Comité National de la Recherche Scientifique considèrent ce projet de réforme du CNRS comme très dangereux pour la recherche dans notre pays. Ils demandent au gouvernement de renoncer à ce projet. Ils se prononcent pour un partenariat équilibré entre les Universités et le CNRS en ce qui concerne les Unités Mixtes de Recherche. »

Motion adoptée à l'unanimité.

Annexes : lettre d'Yves Langevin, président de la CPCN et les recommandations émises par le Conseil scientifique du CNRS

Gilles MORVAN, élu SNTRS-CGT

Le 10 octobre 2007

Chers collègues

Des événements très récents nous conduisent à vous communiquer l'ensemble des éléments factuels qui sont à notre disposition aujourd'hui. Ils démontrent à notre avis qu'une mutation profonde de la gestion de la recherche en France se prépare dans l'opacité la plus totale, et ce à très court terme.

Les nouvelles orientations gouvernementales indiquent une volonté de mettre les universités au centre du dispositif de recherche, et la question du transfert total des UMR aux universités est posée. Ces orientations apparaissaient dans la lettre de mission envoyée le 5 juillet par le président de la République à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, madame Valérie Pécresse, qui comporte en particulier le passage suivant :

« S'agissant de la recherche, vous ferez évoluer nos grands organismes de recherche vers un modèle davantage fondé sur celui d'agences de moyens finançant des projets. Vous placerez les universités au centre de l'effort de recherche, en confortant notamment leur responsabilité dans les laboratoires mixtes de recherche ».

Cette formulation laissait des marges d'interprétation, en particulier en terme de calendrier, et les insistantes rumeurs du mois de juin sur une désassociation massive et rapide des UMR avaient été qualifiés d'infondées par madame Bréchnignac. Cependant, le « démenti » de madame Pécresse était pour le moins ambigu : « les chercheurs du CNRS resteront gérés par leur organisme ». De plus, les deux nouvelles structures présentées par la direction du CNRS au Conseil scientifique de juin (« Laboratoire de Recherche Commun », entièrement géré par le CNRS et « Equipe de Recherche Labellisée ») pouvaient être interprétées l'une comme un prédécoupage de la petite fraction d'unités qui resteraient sous le contrôle du CNRS, l'autre comme le vecteur par lequel un CNRS « agence de moyens » soutiendrait ponctuellement telle ou telle équipe dans des laboratoires universitaires.

Les épisodes récents concernant le plan stratégique du CNRS, qui aurait dû être examiné pour avis au Conseil scientifique des 9 et 10 octobre, apportent des éléments extrêmement inquiétants sur les intentions de nos dirigeants. Le corps de ce document, préparé avec le concours des différents niveaux du Comité national (sections, CSD, CS), présentait une vision complète des grands enjeux scientifiques et des missions de l'organisme CNRS à l'horizon 2020. Il avait été approuvé en juin par le Conseil scientifique. Depuis cette date, la DGRI (Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation) était intervenue sur plusieurs points du texte et avait piloté une refonte complète de l'introduction, rendue disponible fin septembre, qui définissait en quelques pages les grandes orientations stratégiques de l'organisme pour les prochaines années.

Toutes les modifications effectuées allaient dans le sens d'une restriction de l'autonomie du CNRS dans sa capacité à développer des partenariats. Le rôle fondamental de l'ANR était souligné (« L'ANR offre aux acteurs de la recherche des opportunités de soutien sans précédent et le système français de recherche s'appuie de plus en plus sur cette dynamique »). En ce qui concerne l'évaluation, la formulation retenue était la suivante : « À l'échelle des équipes de recherche, le CoNRS utilisera l'évaluation faite par l'AERES pour proposer des modalités de partenariat en accord avec les objectifs stratégiques de l'organisme ».

Il est intéressant de noter que la notion même d'unité de recherche (mixte ou non) disparaissait du vocabulaire utilisé, la structuration nationale de la recherche s'effectuant par la relation directe du porteur de projet et de son équipe avec l'ANR.

Cette version largement remaniée du plan stratégique, via une procédure qui révèle le niveau réel d'autonomie du CNRS dans le contexte politique actuel, était déjà extrêmement inquiétante. Lors de l'ouverture de ses débats, lundi 9 octobre, le Conseil scientifique a été informé que son vote sur le texte définitif était reporté sine die, car ce point avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil d'Administration suivant. Suite aux questions des membres du CS, certains éléments de la lettre de G. Bloch (directeur de la DGRI) exigeant ce retrait ont été rendus publics. Par cette lettre, G. Bloch considère qu'un délai est nécessaire pour « prendre en compte dans ce texte fondateur les orientations du gouvernement qui seront précisées dans les prochains mois ». Certains points sont extrêmement précis :

- partenariat avec l'enseignement supérieur : « préciser les principes sur le pilotage des unités aujourd'hui mixtes »
- « recrutement et gestion du personnel face à des universités autonomes, principes de gestion des personnels dans les unités rattachées aux universités »
- degré de globalisation des dotations d'un CNRS « agence de moyens » aux universités dans un contrat unique sous la tutelle de l'Etat.

La même lettre « incite à la prudence dans la mise en place des nouvelles structures », en clair les LRC et les ERL qui ne doivent plus être à l'ordre du jour.

Il nous semble que la seule interprétation possible de ces points spécifiques est une volonté de transférer aux universités la gestion de l'ensemble des unités de recherche « aujourd'hui mixtes », ce qui impose bien évidemment de « réfléchir au recrutement et à la gestion des personnels CNRS » dans ces unités nouvellement rattachées aux universités. Ces décisions sont envisagées « dans les prochains mois », ce que confirme le retrait à la dernière minute d'un point capital de l'ordre du jour du Conseil d'administration du CNRS. Plus grave encore, le principe même d'un plan stratégique du CNRS est remis en cause, car il devra « s'intégrer à un plan stratégique national » (défini cela va sans dire exclusivement par le ministère).

Les événements récents à l'IRD, qui s'inscrivent pleinement dans cette logique, peuvent présager de ce qui pourrait se passer dans les prochains mois au CNRS ou dans les autres EPST. Toutes les unités mixtes IRD - Université sont aujourd'hui sous la seule tutelle des universités partenaires.

Le nouveau paysage de la recherche tel qu'il se dessine s'oppose de front à l'ensemble des principes défendus par le Comité national :

- disparition de toute notion de collégialité et de représentativité dans l'évaluation avec l'AERES
- remise en cause de la logique « opérateurs de recherche – unités – équipes » au profit d'une relation directe entre les porteurs de projet et agences de moyens (avec une position dominante de l'ANR), alors que le financement sur projet ne devrait avoir qu'un rôle complémentaire. Les premières victimes : la pluridisciplinarité et la prise de risques, principaux vecteurs d'émergence de nouvelles thématiques et plus généralement l'objectif de progression des connaissances dans tous les domaines
- dirigisme en terme de dotations via une ANR sous le contrôle étroit du

gouvernement, sans équivalent dans les autres pays développés.

Il est important de noter que les deuxième et troisième points concernent tout autant les universités que les EPST, le pilotage de la politique de recherche par le gouvernement sur des bases sociétales ne leur laissant qu'une autonomie de façade (sauf bien entendu pour les charges).

Lorsque des faits graves étayent les intentions, il ne s'agit plus de faire partager des inquiétudes, mais de diffuser un message d'alerte. Nous vous suggérons de le relayer au sein de votre unité et de votre thématique. Il n'est pas admissible que les 26000 agents CNRS puissent être confrontés dans quelques mois à un changement de tutelle sans la moindre concertation préalable. L'écran de fumée sur les intentions gouvernementales doit impérativement être dissipé. Si ces intentions se confirment, le Comité national ne pourra assister en spectateur passif au démantèlement de fait des organismes de recherche publique et prendra toutes les mesures qui relèvent de ses compétences pour s'y opposer.

Au nom du bureau de la Conférence des présidents du Comité national,



Yves Langevin

Recommandations du 12 et 13 novembre 2007

Sujet : Budget 2008

Recommandation au Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur : Dans un contexte d'augmentation des moyens alloués à la recherche par l'Etat, le budget 2008 attribué au CNRS pour le financement de ses laboratoires accuse une diminution des moyens nets en euros constants. Le Conseil scientifique désapprouve cette réduction de la capacité du CNRS à assurer une politique de recherche à long terme de qualité.

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

Recommandation à la Direction générale du CNRS : Le Conseil scientifique du CNRS a été informé lors de sa réunion du 12 et 13 novembre d'une diminution significative du soutien de base dans les laboratoires. Le Conseil scientifique tient à alerter la direction sur les conséquences de cette mesure. Déjà, déstabilisés par l'accroissement de la part des financements sur projets, notamment par l'ANR, les directeurs d'unités verront dans cette décision une difficulté supplémentaire à assurer leur rôle d'animateur scientifique du projet de laboratoire.

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

Sujet : Répartition des moyens humains et financiers entre les départements, les instituts, les programmes et les services communs

Le Conseil scientifique refuse de donner un avis sur la répartition des moyens humains et financiers entre les départements, les instituts, les programmes et les services communs, en l'absence de documents correspondants.

Adoptée à l'unanimité

Recommandations du 8 et 9 octobre 2007

Sujet : Plan stratégique

« 1) Dans sa séance du 9 octobre 2007, le CS, par suite d'une modification de l'ordre du jour, a été mis dans l'impossibilité d'émettre un avis sur le projet actuel de Plan stratégique du CNRS. Ceci prive le CS, émanation de la communauté scientifique, d'un de ses rôles essentiels, l'analyse et la prospective lui permettant d'adresser en toute indépendance ses recommandations sur la place du CNRS dans le système national de recherche. Il s'inquiète de cette situation.

2) Le CS estime indispensable que l'organisme dispose d'un Plan stratégique. Le projet actuel a été élaboré dans une large concertation par tous les acteurs du CNRS : direction et départements scientifiques, sections et conseils scientifiques de département du CN, conseil scientifique.

3) Comme le souligne ce plan, dans le contexte actuel de réforme de l'organisation de la recherche française, l'existence d'un organisme qui a une vision nationale et interdisciplinaire de la recherche internationale et qui est une force reconnue de proposition de prospective de recherche est absolument indispensable pour réussir la mise en place de ces nouvelles structurations.

- Le CNRS offre la possibilité de conduire en toute indépendance des activités de recherche à plein temps ;
- Le CNRS donne à la communauté scientifique une capacité prospective grâce à une connaissance fine de la recherche dans son vaste champ thématique ;
- Le CNRS est un lieu de concertation entre les différents acteurs de la recherche : établissements d'enseignement supérieur, organismes publics et centres de recherche industriels ;
- Le CNRS est un outil indispensable pour la mise en réseau des initiatives régionales, nationales et européennes. L'efficacité reconnue des GDR, des écoles thématiques, des instituts nationaux, la performance des grands équipements nationaux et internationaux en sont des exemples significatifs.

4) Le CS recommande donc que le plan stratégique soit soumis dans les plus brefs délais au Conseil d'administration pour approbation.

5) Il recommande aussi d'éviter toute décision hâtive aux conséquences graves : la recherche française a besoin d'une synergie entre des universités fortes et des organismes indépendants, une modification des missions et des statuts du CNRS au service d'une réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite une mise en œuvre par étapes sur une longue durée. »

Avis du Conseil : 19 votants (19 oui, 0 non, 0 abstentions, 0 refus de vote)